

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
Madame G. SCHILLEBEECKX
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

V/Réf : 63F/05(*corr. MM. F de Boey et L. Souabi*)
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.1886 /s.389
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES – Rue Fransman, 7. Transformation d’une devanture commerciale.
Demande de la commission de concertation.

En réponse à votre lettre du 24 mars 2006, sous référence, réceptionnée le 29 mars, nous avons l’honneur de vous communiquer l’avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 5 avril 2006, concernant l’objet susmentionné.

L’immeuble en question se situe dans la zone de protection de la Maison communale de Laeken située place Emile Bockstael, et directement visible depuis celle-ci.

Le projet vise à transformer la vitrine du magasin en façade avant en l’alignant sur le front de bâtisse et en modifiant la composition de la devanture. Un nouveau châssis est prévu en aluminium.

L’alignement de la vitrine au front de bâtisse est un élément positif. A toutes fins utiles, la CRMS signale cependant qu’elle préconise le placement d’un châssis en bois dont l’impact est esthétiquement plus satisfaisant à proximité d’un bâtiment classé.

Veillez agréer, Madame, l’expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)